

Paris, le 10 Octobre 2007

Iliad en faveur d'un 4^{ème} opérateur mobile

Le Groupe Iliad a pris connaissance de la décision attendue de l'ARCEP (*Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes*) de ne pas qualifier sa candidature à la 4^{ème} licence d'opérateur mobile en raison des conditions financières actuellement définies par la loi. Iliad était le seul candidat à cette licence.

Iliad souhaite que les pouvoirs publics mettent en œuvre les conditions permettant l'émergence d'un 4^{ème} opérateur mobile.

Dans ce cadre réaménagé, Iliad réaffirme son intérêt pour cette quatrième licence d'opérateur mobile, sur un marché français caractérisé par un manque de concurrence, un des plus faibles taux de pénétration en Europe et des offres tarifaires peu attractives pour les consommateurs.

Le Groupe, qui est à l'origine des fortes baisses de tarifs et des nombreuses innovations sur le marché des télécommunications fixes en France (*offre reconnue comme la plus attractive par l'OCDE ¹*) souhaite faire profiter au marché de la téléphonie mobile de son savoir faire en matière d'innovation et de prix attractifs.

Le Groupe Iliad est un acteur majeur sur le marché français de l'accès à Internet et des télécommunications avec Free (2 626 000 abonnés ADSL au 30/06/2007), Onetel et Iliad Télécom (opérateurs de téléphonie fixe) ainsi que IFW (Wimax). Le Groupe Iliad est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole ILD.

Place de cotation : **Euronext Paris**

Lieu d'échange : **Eurolist A d'Euronext Paris (SRD)**

Code valeur : **ILD**

Code ISIN : **FR0004035913**

Classification FTSE : **974 Internet**

Membre du SBF 120 et du Next 150

¹ *Rapport OCDE, 25 Avril 2006.*